

**Oliver Riske: La responsabilité précontractuelle dans le processus
d'uniformisation du droit privé européen –
Perspectives pour l'ordre juridique suisse. Analyse historique, com-
parative et prospective**

Diss. Université de Neuchâtel. Collection Neuchâteloise, Bâle 2016, 717 pages,
ISBN 978-3-7190-3837-0

Laudatio

Les quelques lignes à disposition sont bien courtes pour rendre compte de la monumentale thèse d'Olivier Riske consacrée à la responsabilité précontractuelle. Monumentale par son ampleur : il s'agit en effet d'un ouvrage de plus de 700 pages, dont 600 pages d'écriture ; par son ambition et son contenu qui traitent de la responsabilité précontractuelle dans une large perspective historique, comparative et prospective.

Pour reprendre une formule de l'auteur: le but de la thèse est de « mettre en évidence les perspectives d'avenir pour l'ordre juridique suisse qu'offre le traitement réservé à la responsabilité précontractuelle dans les ordres juridiques européen et nationaux voisins, ainsi que dans les modèles de droit uniforme », mise en évidence qui « servira de fondement (à la thèse) pour une codification du droit prétorien suisse en la matière ».

L'ouvrage est divisé en trois parties principales :

La première partie est consacrée aux processus d'uniformisation du droit privé européen par l'évocation des racines historiques du droit européen (du droit romain aux premiers traités européens en passant par les grandes codifications nationales des 18 et 19ème siècles), par l'analyse des vecteurs politiques de l'europeanisation du droit européen (notamment les grands traités européens), par la présentation des multiples modèles d'uniformisation du droit privé (les projets académiques et les instruments des organisations internationales).

La deuxième partie entre dans le vif du sujet. Elle traite, dans une vaste perspective de droit comparé, les fondements dogmatiques de la responsabilité précontractuelle, en partant des origines du droit romain qui marque le début de la controverse doctrinale sur la nature juridique de la responsabilité précontractuelle pour aborder les solutions proposées par le droit privé uniforme en passant par la distinction fondamentale entre la civil law romano-germanique et la common law anglo-américaine.

La troisième partie couronne l'ouvrage dans une présentation détaillée des perspectives pour l'ordre juridique suisse. Tout d'abord de lege lata. Olivier Riske y rejette aussi bien la conception contractuelle que délictuelle de la responsabilité précontractuelle. Il conteste également la conception sui generis retenue par le Tribunal fédéral qu'il juge sans fondement légal et préconise une conception extracontractuelle autonome. C'est ainsi que, dans une perspective de lege ferenda, l'auteur termine sa démonstration en formulant une clause générale de responsabilité précontractuelle de nature délictuelle autonome pour violation des règles de la bonne foi sous la forme d'un nouvel art. 22a CO dont les caractéristiques sont les suivantes:

- est contraire à la bonne foi :
 - le fait d'entamer ou de poursuivre des négociations sans intention de conclure,
 - de rompre les négociations sans motifs,
 - de violer tout autre devoir précontractuel prévu par la loi ;
- la faute est présumée ;
- pas de preuve libératoire pour le fait des auxiliaires ni preuve de l'absence de
- subordination ;
- la prescription de l'action est soumise au régime délictuel de l'art. 60 CO.

En conclusion, Olivier Riske a atteint le but ambitieux qu'il s'est assigné. Il l'a fait de manière remarquable pour paraphraser le Professeur Pierre Wessner qui, dans la recension qu'il fit de l'ouvrage, a affirmé que « la thèse de M. Riske laissera une empreinte remarquable dans le système et les principes généraux qui régissent le droit suisse ». C'est un plaisir et un honneur pour la Société suisse du droit de la responsabilité civile et des assurances que de décerner à M. Riske son Prix d'Excellence pour la qualité de sa thèse.

Guy Chappuis